

DEPARTEMENT
DU VAL DE MARNE

Nombre de Membres
Composant le Conseil
D'Administration : 9

En exercice : 9

Présents à la séance
ou représentés : 8

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil
D'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 avril, à 18h00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis sous la présidence de Madame Marie-Laurence BEYO, Maire Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S, pour la tenue de la séance ordinaire à laquelle ils ont été convoqués par écrit individuellement le 20 mars 2025, conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Etaient présents :

Madame BEYO, Maire Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S,
Mesdames CHAPTAL, DOUIS, VIDAL, Conseillères Municipales,
Madame COPPOLA, représentant les associations de personnes handicapées
Madame GIVRY, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales,
Madame MARCHAL, représentant les associations de retraités et de personnes âgées,

Absente représentée :

Madame PARRAIN, Maire, Présidente du C.C.A.S, représentée par Madame BEYO, en vertu du pouvoir écrit en date du 2 avril 2025

Absent :

Monsieur BONAÏTI, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Secrétaire de séance :

Monsieur BESANÇON, conformément à l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Les membres présents formant la majorité des administrateurs en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Madame Marie-Laurence BEYO, Maire Adjointe, Vice-Présidente du C.C.A.S a ouvert la séance à 18h00 après appel nominal.

Accusé de réception en préfecture
094-269400248-20250404-20250404-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2025
Délibération du vendredi 4 avril 2025

LE CONSEIL,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et L2312-3,
VU la délibération présentée au Conseil d'Administration du 18 février 2025 relative au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2025,
VU le Budget Primitif pour l'exercice 2025 présenté par Madame Marie-Laurence BEYO, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S.,

DÉLIBÈRE,

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2025, dont la balance générale s'équilibre comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES TOTALES	560 842,70 €	750,00 €
Recettes de l'exercice	521 620,00 €	224,93 €
Résultat reporté	39 222,70 €	525,07 €
RECETTES TOTALES	560 842,70 €	750,00 €

Par nature, chapitre par chapitre, comme suit :

Section de Fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général	410 522,30 €
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	80,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	150 240,40 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0 €
Chapitre 70 : Produits et prestations de service	190 000,00 €
Chapitre 74 : Dotations, participations	317 800,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	13 820,00 €
Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté (annexe)	39 222,70 €

Section d'Investissement

Chapitre 016 : Emprunt et dettes assimilées	
Article 165 : Dépôts et cautionnement	750,00 €

Et ont signé les Membres Présents,
Pour Extrait Conforme,
Pour le Maire,
La Maire Adjointe,
Vice-Présidente Ordonnatrice du
Centre Communal d'Action Sociale



Marie-Laurence BEYO

Délibération n° 2025 04 04 04

Votée par :
8 Voix pour,
0 Voix contre,
0 Abstention(s),
0 Pas part au vote

Transmise à la Préfecture pour
Contrôle de Légalité le 08/04/2025

Affichée le 08/04/2025

Accusé de réception en préfecture
094-269400248-20250404-2025040404-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025